



LETTRE OUVERTE À LA DIRECTION DE RADIO FRANCE

Madame la Présidente,

La CGT s'étonne de la forme qu'a prise votre communication pour traiter des problèmes de l'entreprise et de l'audiovisuel public en général, à savoir une réunion Teams France-Inter le 9 avril qui – profitant sans doute des bons résultats Médiamétrie de la chaîne – a largement dépassé le seul cadre de l'antenne invitante.

Il s'agit pour nous d'une conception étrange de ce qu'il est habituel de qualifier de dialogue social, concernant des sujets aussi vastes que la politique de l'entreprise, son budget et les économies demandées, le projet de loi audiovisuel. En plein confinement et après deux mois d'une grève contre le plan de suppression d'emplois dû aux économies insoutenables imposées par le ministère ou proposées par vous-même, des échanges sur de tels sujets se sont tenus dans le cadre circonscrit d'une antenne, aussi méritante soit-elle.

Nous nous étonnons que, s'agissant des thèmes abordés, les organisations syndicales n'aient pas été les premiers destinataires des échanges que vous avez eus avec le Ministre, même confiné. Nous vous demandons de faire un point sur la nature et l'état des échanges avec les ministères de tutelle, tant sur la situation présente à Radio-France (confinement prolongé d'un mois au moins, PCA), que sur les perspectives « les jours d'après », au vu des efforts qui auront été consentis par les personnels, des missions de service public défendues, et de la conscience nécessaire que celles-ci ne peuvent se mener dans la contrainte budgétaire et l'assèchement en personnel.

Nous vous demandons aussi que les droits individuels et collectifs des salarié-es – par ailleurs considérablement attaqués par les trains d'ordonnances récents et par les mesures consécutives à l'état d'urgence sanitaire – soient respectés à Radio France, et que cessent les pressions et intimidations de la hiérarchie envers le personnel, en particulier dans les modalités de prise de congés payés. Les textes en la matière sont clairs, et sauf à négocier un accord d'entreprise, vous vous devez de les respecter.

Nous vous rappelons la priorité absolue qui est la nôtre dans cette période de crise sanitaire, celle de la santé et de la sécurité des salarié-es, et votre responsabilité en la matière – y compris au plan pénal – en cette période de risques accrus, tant épidémiologiques que psycho-sociaux. A ce titre les droits individuels restent en vigueur, et le droit de retrait, s'il est exprimé, demeure de la seule responsabilité du ou de la salarié-e, le Conseil des Prudhommes étant en dernier recours l'instance pour juger le litige éventuel.

SNRT-CGT de Radio France ✉ Pièce 6H07 - 116 avenue du Président Kennedy - 75220 PARIS CEDEX 16

☎ 01 56 40 22 21 📠 01 56 40 34 05 📧 email : cgt@radiofrance.com

Site Web : <http://www.cgt-radiofrance.org>

Twitter : @CGT_RadioFrance

Facebook : <https://www.facebook.com/CGT.Radio.France>

Enfin, au moment où une prolongation du confinement d'au moins un mois vient d'être promulguée, avec l'annulation de bon nombre d'événements culturels et sportifs de l'été, voire au-delà, avec les conséquences prévisibles sur la production et l'antenne, nous vous demandons des mesures fortes pour sécuriser matériellement le personnel, quel que soit son lien de subordination vis-à-vis de Radio France. Dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité et des différentes typologies mises en œuvre, nous vous demandons un état du statut du personnel, direction par direction, service par service, locale par locale, pour répondre aux inquiétudes grandissantes de celui-ci.

Si d'aventure une reprise de l'activité était envisagée au plan national après le 11 mai, les programmes habituels reprendraient-ils cours, dans quelles conditions de sécurité, le PCA serait-il maintenu, et en toute hypothèse, avec quel statut pour le personnel (travail sur site, télétravail dûment répertorié, travail à distance, arrêt maladie, dispense d'activité...)?

Avec nos salutations respectueuses

Le bureau de la CGT

Le 15 avril 2020